

PP

PRÉFECTURE DE POLICE
CABINET DU PRÉFET

LABORATOIRE CENTRAL
59 bis, rue de Dantzig - 75015 PARIS
Tél : 01 55 76 20 00 - Fax : 01 55 76 27 05
Mel : dlabc@mgn.fr

39

RÉQUISITION N° 30921/00
RAPPORT DE LA PERMANENCE GÉNÉRALE
Intervention N° 113/2000



AFFAIRE : Incendie dans les locaux de la société SAPAR, zone industrielle Nord, 11, rue Vide Arpents – 77100 MEAUX, le 21 février 2000.

RÉQUISITION de : Madame Isabelle MINGUET, Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de MEAUX (Procès-Verbal n° 1278/2000).

REPRODUCTION INTERDITE

RAPPORT

de

Henri VIELLARD

Directeur du Laboratoire Central de la Préfecture de Police

*Expert près la Cour d'Appel de PARIS
agrée par la Cour de Cassation*

Cette affaire est suivie par Monsieur DONATI (ligne directe : 01 55 76 23 90) auquel il convient de s'adresser pour tout renseignement complémentaire.

NOUS SOUSSIGNE,

Henri VIELLARD, Directeur du Laboratoire Central, 39 bis, rue de Dantzig à PARIS 15ème, y élisant domicile, Expert près la Cour d'Appel de PARIS, agréé par la Cour de Cassation ayant été requis dans les termes de votre réquisition en date du 24 février 2000,

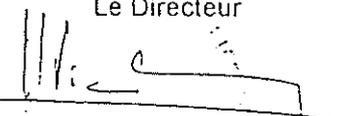
Avons l'honneur de vous rendre compte des résultats obtenus dans le cadre de l'affaire qui nous a été confiée

Ce rapport intègre également les résultats des investigations des spécialistes du Laboratoire Central dont l'intervention avait été sollicitée, le jour des faits, pour étudier sur place cette affaire.

RÉQUISITION INTERDITE

PARIS le, 3 mars 2000

Le Directeur


Henri VIELLARD

LABORATOIRE CENTRAL

39 bis rue de Dantzig 75015 PARIS

JD/ML Téléphone: 01 55 76 20 00

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE POLICE

N° affaire : 113 / 2000		RAPPORT APRES INCENDIE DES LOCAUX DE LA SOCIETE SAPAR		Morts : 0
				Blessés : 0
Appel de : Madame MINGUET, Substitut du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de MEAUX				
Reçu le : 24/02/2000 à : 10h30				
Tratée par : Jacques DONATI		Ingénieur	Date Intervention : 24/02/2000	
Jean-Pierre DASSAC		Technicien	Heure d'Intervention : 16h00	
Autorités ou service sur place : Madame MINGUET, substitut, Madame GIRARD, Monsieur PELLEGER Capitaines de police au commissariat de Meaux				
ADRESSE : Zone industrielle Nord, 11, rue Vide Arpents -77100 MEAUX				
SOCIETE CONCERNEE : société SAPAR				
Date de l'Incendie : 21/02/2000			Heure de l'Incendie : vers 11h15	

REPRODUCTION INTERDITE

DISCUSSION & CONCLUSION

Les constatations effectuées sur les lieux et les témoignages des premiers témoins, des employés de l'usine SAPAR, permettent de penser que l'incendie a bien pris naissance dans la salle "Gelmax", salle de préparation de la gelée. La propagation rapide à l'ensemble du bâtiment s'explique par la nature des cloisonnements intérieurs (panneaux sandwich métalliques) et l'absence de compartimentage efficace de celui-ci.

L'analyse des débris carbonisés prélevés dans la zone du foyer initial montre l'absence d'un accélérateur de combustion. De plus aucun indice suspect n'a été relevé dans cette zone du bâtiment. Les circonstances de l'incendie et les déclarations des premiers intervenants permettent de privilégier l'hypothèse d'un incendie accidentel survenu sur l'un des appareils électriques

(notamment au niveau des raccordements) du local initial, la salle "Gelmax". A l'appui de cette hypothèse, il faut souligner que les locaux étaient très humides car pour des questions d'hygiène ils étaient abondamment lavés à l'eau, à tel point que le responsable de l'entretien, Monsieur SIMON, a déclaré qu'il devait remplacer souvent les interrupteurs par suite de leur échauffement et de leur détérioration.

En conclusion, il s'agit d'un incendie vraisemblablement accidentel.

PARIS, le 3 mars 2000

L'Ingénieur

Le Directeur

Ce rapport comporte
quatre pages

Jacques DONATI

Henri VIELLARD

Renseignements sur le bâtiment, le sinistre, les victimes.

113/2000

SUR LE BATIMENT :

Surface : 150 mètres environ x 30 m. Nombre de niveaux : un et une mezzanine

Type d'activité ou d'industrie :
usine de charcuterie industrielle

Nom du responsable :
Monsieur Jean-Claude AUGER, Président Directeur Général

Bâtiment occupé au moment du sinistre : oui

Antécédents d'incendies : inconnu

Traces d'effraction : non

Alerte : employés

REPRODUCTION INTERDITE

SUR LE SINISTRE ET LES VICTIMES :

Explosion(s) au cours de l'incendie : oui Nombre : plusieurs

Nom des victimes décédées et leur emplacement :
aucune victime n'est à déplorer dans ce sinistre qui n'a provoqué que des dommages matériels.

Éléments recueillis :

l'incendie s'est déclaré vers 11h15 dans la salle dite "Gelmax" (SP3 sur le plan) et il a été décelé par un employé, Monsieur LARUE Mathieu, dans ce local qui affirme avoir vu les flammes sur le câble électrique alimentant l'appareil d'éclairage en plafond. Il a couru pour donner l'alerte, puis il est revenu sur les lieux avec une lance pour tenter de combattre le feu. Ne pouvant y parvenir malgré le secours d'autres personnes de l'entreprise, il est allé prévenir son épouse qui occupe l'appartement de fonction au-dessus de cette zone et il lui a demandé d'évacuer les lieux. Les sapeurs pompiers de Meaux ont été alertés par un appel reçu à 11h29 et ils étaient sur les lieux du sinistre à 11h32. Ce témoignage est confirmé par d'autres employés de l'usine (MM JARDIN et ROTH notamment).

Description des locaux et constatations

113/2000

Description des locaux affectés par le sinistre :

bâtiment à structure et charpente métallique abritant les unités de productions et les locaux administratifs de la société. Ce bâtiment est implanté sur un terrain de la zone industrielle et il est isolé.

Le bâtiment énergie (chauffage et production d'eau chaude) est séparé et il est implanté sur le côté Est du bâtiment principal.

Les décombres de la salle "Gelmax" ont été évacués à l'extérieur par les sapeurs pompiers de Meaux lors de la deuxième visite des lieux le 25 février 2000 vers 15h. pour faciliter les investigations.

Lieux accessibles : oui Décombres évacués : non

Dégâts dus au feu et aux fumées :

l'incendie très violent a détruit la totalité des installations et les locaux administratifs de la société SAPAR. Tous les cloisonnements intérieurs du bâtiment (panneaux sandwich métalliques avec une âme en matériau isolant) ont été détruits ou très endommagés. Les installations, appareils et câblages électriques sont détruits dans la quasi totalité du bâtiment. Certains éléments de structure sont soit écroulés, soit très déformés. Dans la salle "Gelmax" il subsiste les carcasses des malaxeurs, mais les cloisons en panneaux sandwich sont écroulées et tous les éléments combustibles ont disparu.

REPRODUCTIBLE

Observations particulières sur les victimes :

sans objet

Origine du sinistre :

dans la salle "Gelmax", où Monsieur LARUE situe le foyer initial.

Source d'allumage potentielle dans la zone de départ du feu :

- installation électrique
- appareils électriques (malaxeurs, appareils d'éclairage)

Prélèvements et analyses

113/2000

PRELEVEMENTS :

Utilisation Nature et emplacement des prélèvements :
 détecteur : prélèvements de débris carbonisés récupérés sur le sol de la salle "Gelmax" et
 oui sur le sol de la salle voisine

Résultat :
 négatif

ANALYSES :

Méthode(s) :
 chromatographie en phase gazeuse

Résultats et Interprétation :

l'analyse des prélèvements de débris n'a pas permis de mettre en évidence la présence d'un accélérateur de combustion déversé sur les lieux. Il a été mis en évidence toutefois dans la salle "Gelmax" la présence de traces de terpènes, composés chimiques pouvant provenir de la décomposition thermique de bois résineux.

REPRODUCTION INTERDITE